

A2A CIBOIRE CARROSSERIE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège social : 347 ROUTE DE BONNETABLE
72190 SARGE LES LE MANS
953 980 455 RCS LE MANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 FEVRIER 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 5 027 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 027 euros
Absorption des pertes antérieures	4 481 euros

Solde	546 euros
A la réserve légale	27 euros

Solde	519 euros
En totalité au compte « Autres Réserves ».....	519 euros
<i>S'élevant ainsi à 519 euros.</i>	

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2025 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance



AC